

Plan opérationnel régional pour les voyageurs symptomatiques arrivant aux aéroports

Résumé du processus global

Séquence des événements

1. Le voyageur symptomatique est invité à se rendre à son domicile par transport privé.
2. À défaut de transport privé, l'ASPC prend des dispositions pour le transport médical du voyageur jusqu'à son domicile.
3. Si le voyageur doit prendre des correspondances pour la poursuite de son déplacement, ou si la distance jusqu'à son domicile est trop grande pour le transport médical fourni par l'ASPC, le voyageur est amené dans un site établi par l'ASPC pour son isolement. Des sites d'isolement sont établis à Vancouver, Calgary, Toronto et Montréal.
4. Le tableau ci-dessous résume la capacité des sites d'isolement en place :

Aéroport	Disponibilités du site d'isolement
Toronto	47 chambres, peut aller jusqu'à 79
Vancouver	30 chambres, peut aller jusqu'à 200
Montréal	19 chambres, peut aller jusqu'à 94
Calgary	45 chambres, peut aller jusqu'à 135

5. Le tableau ci-dessous résume les disponibilités du transport au domicile prévu par l'ASPC

Aéroport	Distance pour transport médical jusqu'au domicile
Vancouver	Rayon de 8 heures
Calgary	Rayon de 6 heures
Toronto	Rayon de 12 heures
Montréal	Rayon de 6 heures
Edmonton	Rayon de 6 heures
Ottawa	Rayon de 12 heures
Québec	Rayon de 6 heures
Winnipeg	Rayon de 12 heures
Saskatoon	Rayon de 12 heures
Regina	Rayon de 12 heures
Abbotsford	Rayon de 8 heures
Hamilton	Rayon de 12 heures
London	Rayon de 12 heures

6. Les passagers arrivant à Edmonton, à Ottawa et à Québec sont transportés jusqu'au site d'isolement le plus proche s'ils ne peuvent se rendre à leur domicile en raison des limitations de distance.
7. Les autorités explorent actuellement les sites d'isolement possibles à Halifax et à Winnipeg.
8. On explore également des options de ressources comme la Croix-Rouge ou d'autres pour aider aux activités quotidiennes des sites d'isolement.

Résumé des activités dans les sites d'isolement prévus par l'ASPC

- L'ASPC a désigné des zones dans des hôtels qui peuvent être sécurisées et séparées afin d'assurer la sécurité du personnel et des clients de l'hôtel, ainsi que la confidentialité et la sécurité des voyageurs en isolement.
- L'ASPC a conclu des ententes distinctes pour les services de sécurité, de buanderie, d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets et d'alimentation (sauf si les cuisines de l'hôtel peuvent préparer des repas). Cela permet d'éliminer les contacts avec le personnel de l'hôtel et le besoin de services de la part de l'hôtel.
- À l'aéroport, lorsqu'on détermine qu'un voyageur doit se rendre dans un site d'isolement, une ressource prédéterminée d'ASPC sur appel est avisée afin d'informer l'hôtel à l'avance et de s'assurer de la présence de l'ASPC sur place pour recevoir le voyageur. Une évaluation des besoins a lieu pour cerner les besoins spéciaux, les problèmes médicaux et les besoins en médicaments. Des dispositions seront prises pour les renouvellements d'ordonnance.
- Une ressource de l'ASPC est affectée au site d'isolement pendant le jour (généralement de 8 h à 20 h) et sur appel pendant le reste de la soirée et la nuit. Lorsque c'est faisable, une ressource de l'ASPC se trouve sur place 24 heures sur 24. La ressource de jour de l'ASPC contrôle les voyageurs de deux à trois fois par jour et sert également de personne-ressource pour les voyageurs s'ils ont besoin d'assistance ou s'ils ont des questions. Les voyageurs reçoivent les coordonnées de la personne-ressource désignée par l'ASPC.
- Des services de sécurité sont en place 24 heures sur 24, sept jours sur sept dans tous les sites d'isolement. Des agents de sécurité servent également de points de contact pour les voyageurs et font appel à l'ASPC en cas de besoin ou de question. Les services de sécurité font également appel aux forces de l'ordre et aux autorités sanitaires, au besoin.
- Les services de buanderie, d'entretien ménager et d'enlèvement des rebuts sont fournis par des entreprises spécialisées en techniques de prévention des maladies infectieuses et contagieuses.
- Santé des voyageurs :
 - Le personnel responsable de la quarantaine procède à une évaluation de l'état de santé avant le déplacement jusqu'au site d'isolement. Toute personne malade ayant un besoin urgent de soins est transférée dans le réseau des soins de santé.
 - Les voyageurs en auto-isolement reçoivent un thermomètre et doivent surveiller eux-mêmes leurs symptômes (avec l'aide d'une liste de contrôle conçue à cette fin). Du personnel infirmier effectue un contrôle quotidien à distance de la santé des voyageurs; lorsque c'est possible, ce contrôle a lieu en personne.
 - L'ASPC tient un registre de tous les médicaments des voyageurs et des besoins de renouvellement, pour pouvoir aider au contrôle de la santé en général et assurer un renouvellement sécurisé des ordonnances, au besoin.
 - Les voyageurs doivent aviser un représentant de l'ASPC ou un agent de sécurité s'ils sentent que leur état de santé empire ou composer le 911 en cas d'urgence.
- Repas :
 - L'ASPC fournit le petit-déjeuner, le dîner et le souper quotidiennement, de même que des goûters, y compris des articles sur demande pouvant être conservés dans la chambre. Les restrictions de régime alimentaire et les allergies sont prises en compte.
 - Le représentant de l'ASPC sur place livre les repas à la porte de la chambre.
- Un aide-mémoire à l'intention des voyageurs est en préparation et sera fourni aux voyageurs placés en auto-isolement.